

L'ETAT DANS L'AUBE

Lettre des services de l'Etat - n°11 - février 2019



Grand Débat National



A l'initiative du président de la République, le Gouvernement a engagé, depuis le mardi 15 janvier et jusqu'au 15 mars, un Grand Débat National sur quatre thèmes qui couvrent les grands enjeux de la nation : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation des services publics, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté.

Toute personne souhaitant avoir accès à la liste des débats, en organiser ou en déclarer, peut se renseigner sur le site internet www.granddebat.fr ou appeler un numéro vert **0 800 97 11 11**.

Le préfet de l'Aube a désigné M. Nicolas BELLE, directeur de cabinet, comme référent départemental de ce Grand Débat National. Le rôle de ce référent est de s'assurer notamment que l'ensemble des réunions d'initiatives locales puissent se tenir dans des lieux réunissant les meilleures conditions matérielles et de sécurité possibles. Toutes les interrogations relatives à l'organisation de réunions peuvent être adressées au référent sur cette adresse mail : pref-granddebat@aube.gouv.fr

Soutien aux collectivités

Chaque jour, les services de l'Etat mettent leurs compétences au service des collectivités. Ainsi tout récemment, Madame la sous-préfète de Nogent-sur-Seine et ses collaboratrices ont accompagné les élus de la commune de Pont-sur-Seine qui souhaitent maintenir l'offre de commerces en milieu rural. La définition du programme de travaux et le plan de financement ont ainsi été abordés.



Pratiques frauduleuses

La prudence est requise face aux pratiques de certains fraudeurs pour obtenir des informations concernant les entreprises.

Certains démarcheurs n'hésitent pas à utiliser de faux en-têtes administratifs et de faux courriels pour obtenir frauduleusement des informations.



La pratique identifiée en région Grand Est consiste également à contacter téléphoniquement les entreprises afin de les enjoindre à communiquer des documents (vérification électrique, relevés de consommations) en se référant aux obligations d'évaluation des risques.

Sont signalés également des messages électroniques émanant d'une adresse inspection@direccte.travail.fr utilisant le plus souvent l'en-tête de la Direccte Île-de-France.

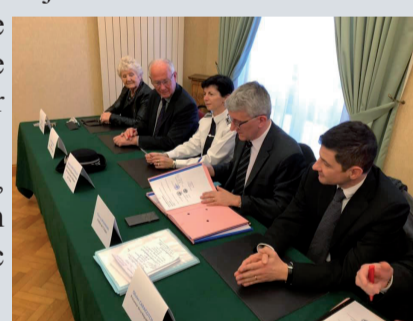
Employeurs, redoublez de vigilance, vérifiez et signalez à l'adresse ge.polet@directe.gouv.fr les appels téléphoniques, courriels et courriers vous paraissant suspects et demandant des informations à caractère confidentiel sur vos entreprises avant d'y répondre.

Sécurité publique

Les services de police municipale des communes de Saint-Julien-les-Villas, Rosières-près-Troyes et Saint-Parres-aux-Tertres ont été mutualisés en 2009. La commune de Pont-Sainte-Marie les a rejoints en 2016.

En 2009 était signée une première convention qui permettait à ce service de police municipale mutualisé de coordonner son action avec celle de la police nationale, dans le respect de leurs compétences propres, et ainsi d'intervenir sur la totalité du territoire des trois communes puis des quatre communes.

Mardi 22 janvier tous les acteurs ont signé, en présence de Thierry MOSIMANN, préfet de l'Aube, une convention qui précise davantage les modalités selon lesquelles les interventions de la police municipale seront coordonnées avec celles de la police nationale et de renforcer les échanges entre ces services.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
COMMENT MONTER UN PROJET ?

Derniers jours pour les responsables associatifs, élus, chefs d'établissements, enseignants, chefs d'entreprises... qui sont invités à déposer leur projet d'action de sécurité routière jusqu'au 28 février 2019 !

Un des objectifs est de permettre à ceux qui souhaitent se mobiliser contre l'insécurité routière de bénéficier d'un accompagnement matériel et humain, de financements adaptés... pour réaliser leur projet.

L'ensemble des projets permettra d'établir le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2019.

Brèves

Vous avez déménagé en 2018 ? Bonne nouvelle, vous avez jusqu'au 31 mars pour vous inscrire sur les listes électorales de votre commune afin de pouvoir voter cette année ! En ligne, c'est plus simple et plus rapide <http://ministere-interieur.fr/bonnesresolutions2019/>

Comment s'inscrire en ligne sur les listes électorales ?

- 01** Je me rends sur le téléservice en ligne à l'adresse www.demarches.interieur.gouv.fr dans la rubrique « Elections »
- 02** Je crée mon compte personnel service-public (ou je m'identifie via FranceConnect)
- 03** Je rentre mes informations personnelles et j'indique le code postal de la commune où je souhaite m'inscrire
- 04** Je fournis les informations et pièces justificatives* demandées, soit numérisées, soit par voie postale

* Pièce d'identité et justificatif de domicile

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place.Bravo | @ministere_interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

Sécurité routière



Directeur de la publication :
Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube
Préfecture de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde, CS 372, 10025 Troyes CEDEX